



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ANNÉE 2025



Séance du 17 JANVIER 2025

Numéro	Objet de la délibération	Décision
01/2025	Désignation de la Secrétaire de Séance	Approuvée
02/2025	Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2024	Approuvée
03/2025	Charges locatives 2025 des logements communaux	Approuvée
04/2025	Eclairage Public	Approuvée
05/2025	Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France	Approuvée
06/2025	Réhabilitation du Presbytère de Schorbach	Refusée
07/2025	Travaux suite aux inondations de mai 2024	Approuvée
08/2025	Autorisation d'engager les dépenses d'investissement (1/4) du BP 2025	Approuvée
09/2025	80 Ans de la Libération de Waldhouse	Pris Acte
10/2025	Gestion de la Salle Polyvalente	Approuvée
11/2025	Travaux de la Toiture de la Chapelle Saint Pie X	Approuvée
12/2025	Publication de M. G. CONRAD	Approuvée

Vu le Maire de Waldhouse.
M. Emile OLIGER



Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
la présente liste des délibérations a été publiée et affichée en Mairie de Waldhouse le 20 janvier 2025

COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 01-2025 Désignation de la secrétaire de séance

VOTANTS : 8 | POUR : 8 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Christiane FABING pour remplir cette fonction.

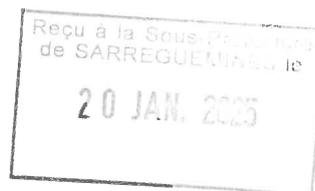
Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER

La Secrétaire de séance
Christiane FABING





☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

Séance du 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, Maire, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 02-2025 Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2024

VOTANTS : 8 | POUR : 8 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 04/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du **04 décembre 2024** et autorise Monsieur le Maire et la Secrétaire de séance à signer le registre.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

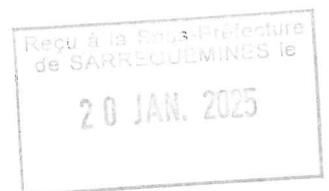
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING



COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 03-2025 Charges 2025 des logements communaux

VOTANTS : 8 | POUR : 8 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le calcul des charges mensuelles afférentes aux logements communaux.

Logements Mairie :	Eau et Assainissement	20,00 € par personne et par mois
	Nettoyage des escaliers et abords	10,00 € par logement et par mois
	Entretien Chauffage au fioul	26.68 € par logement et par mois
Rue des Tilleuls :	Nettoyage des abords	3,00 € par mois
	Ordures ménagères	20,00 € par mois
Logements Stade :	Nettoyage des abords	3,00 € par logement et par mois
	Entretien Chauffage au fioul	29,95 € par logement et par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** les charges présentées et valide ces dernières à compter du 1er janvier 2025.

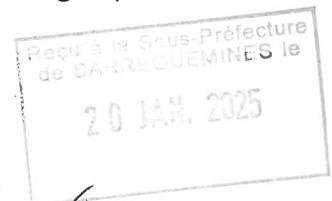
Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER

La Secrétaire de séance
Christiane FABING



COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 04-2025 Eclairage Public

VOTANTS : 8 | POUR : 8 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de réclamations quant à l'éclairage public dans la Grand'Rue. Un secteur serait plus sombre que le reste de la rue et qu'il serait nécessaire de rajouter un candélabre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'entreprise FROMHOLZ de Lengelsheim pour l'obtention d'un devis relatif à la chose.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING



COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 05-2025 Adhésion Association des Maires Ruraux de France

VOTANTS : 8 | POUR : 6 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 2

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier de l'Association des Maires Ruraux de France et de l'éventuelle adhésion de la Commune de Waldhouse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE :**

- d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France pour l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la chose.
- d'inscrire les crédits relatifs à cet adhésion dans les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING

COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **08**

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 06-2025 Réhabilitation du Presbytère de SCHORBACH

VOTANTS : 8 | POUR : 1 | CONTRE : 6 | ABSTENTION : 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des délibérations des Communes de Schorbach et de Walschbronn quant à la réhabilitation du Presbytère de Schorbach.

Monsieur le Maire explique que suite au départ à la retraite du Padre Jean-Luc WEISS, les maires de la Paroisse Saint-Benoît ont été invités à se rencontrer concernant l'hébergement de son successeur ainsi que d'un projet de rénovation du Presbytère de Schorbach pour un montant total estimé à 248 975 euros HT avec un plan de financement comme suit :

- Subvention DETR sollicitée auprès de l'Etat à hauteur de 40,00 % ;
- Part initiale fixe de 30,00 % répartie en les communes et les Conseils de Fabriques ;
- Un prêt pour le montant restant réparti entre les communes et les Conseils de Fabriques ;

Ladite répartition se faisant au prorata des revenus fonciers des communes. Le montant estimé pour la Commune de Waldhouse à partager avec le Conseil de Fabrique de Walschbronn-Waldhouse-Dorst serait de 24 570 € soit 69 euros par habitant.

- **Attendu** qu'en cas d'insuffisance de ressources, **la commune a l'obligation** de pourvoir aux dépenses obligatoires prévues dans **l'article 37 du décret du 30 décembre 1809 sur les Fabriques**.

« Sous réserve des dispositions de l'article 92, la fabrique a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse, notamment :

- 1° Les frais nécessaires aux célébrations culturelles selon la convenance et les besoins des lieux ;
- 2° Les salaires et charges sociales du personnel employé par la fabrique ;
- **3° Les travaux d'embellissement, entretien, réparations, grosses réparations et reconstruction de l'église et du presbytère ;**
- 4° Les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques de responsabilité civile.
- 5° Sa part dans les dépenses pour travaux effectués sur le presbytère ou le logement du prêtre désigné par l'évêque pour desservir la paroisse à titre d'administrateur. La répartition de ces dépenses entre les fabriques concernées est fixée par l'évêque. »

- Vu la délibération n° 2024-12-05A de la Commune de Walschbronn relative à la réhabilitation du Presbytère de Schorbach ;
- Attendu qu'une convention établie entre la Commune de Walschbronn (DCM du 12 mai 1998) et le Conseil de Fabrique de Walschbronn-Waldhouse-Dorst (Délibération du Conseil de Fabrique du 19 mai 1998) existe et a été rappelée également par l'Evêché ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** :

- **de ne pas participer** aux travaux du Presbytère de SCHORBACH ;
- **Solliciter les Etats Annuels des comptes 2023 et 2024** du Conseil de Fabrique de Schorbach et de la Communauté des Paroisses Saint-Benoît de Bitche-Nord ;
- **D'APPUYER et SOUTENIR** la proposition faite par la Commune de Walschbronn quant à la mise à disposition d'un logement communal pour le nouveau curé prévu.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines,
- Monseigneur Philippe BALLOT, Archevêque, Evêque de METZ,
- Mesdames et Messieurs les Maires,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils de Fabrique, membres de la Communauté de Paroisse Saint-Benoît ;
- Monsieur le Curé – Administrateur de la Paroisse Saint Benoît ;

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING

Handwritten signature of Christiane Fabing.



COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 07-2025 Travaux suite aux inondations de Mai 2024

VOTANTS : 8 | POUR : 7 | CONTRE : 1 | ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux doivent être effectués suite aux inondations de mai 2024 dernier, et particulièrement au niveau du fossé du lotissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de DETR Solidarité a été sollicitée auprès de l'Etat ainsi qu'une demande au Fond d'aide exceptionnelle auprès de la Région Grand Est, qui a rendu un avis favorable et accorde au titre des catastrophes naturelles une aide financière.

Vu le devis sollicité auprès de l'entreprise GREBIL de Goetzenbruck n° DE250025 d'un montant de 11 680,00 euros H.T. ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis n° DE250025 de l'entreprise GREBIL de Goetzenbruck ainsi que tout acte inhérent à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

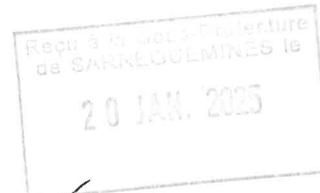
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING



COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **08**

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 08-2025 AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER, LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VOTANTS : 8 | POUR : 8 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, et de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits de paiement inscrits dans une autorisation de programme ne sont pas concernés par cette autorisation. Il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement à hauteur de 93 500 €, soit 25 % des crédits ouverts au budget 2023. En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R.2311-9,
- **CONSIDERANT** la nécessité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- **D'OUVRIR** par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2025 des crédits à hauteur de **95 779,52 €** en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Article	Crédits ouverts par anticipation en 2025
16	1641	13 479,52 €
21	2111	7 500,00 €
	2157	30 400,00 €
	2158	30 400,00 €
	2181	14 000,00 €

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

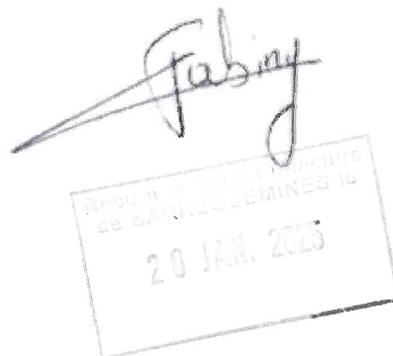
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING



COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

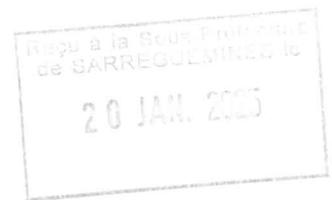
Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 09-2025 80 ANS DE LA LIBERATION DE WALDHOUSE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Waldhouse a été libérée par les volontaires engagés américains entre le 17 et 22 mars 1945 et que cette année marque le 80ème anniversaire de la Libération du village.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la chose.



Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING

COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 10-2025 GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une demande de subvention dite « Coup de Pouce Rural » a été sollicitée auprès de la Région Grand Est afin de rafraîchir la salle polyvalente, qui reste le lieu de rencontre majeur des habitants.

Monsieur le Maire expose également l'entretien actuel et la gestion de la salle par le Football Club.

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** de convoquer le Comité du Football Club Waldhouse – Walschbronn pour une réunion de travail.



Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING

COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

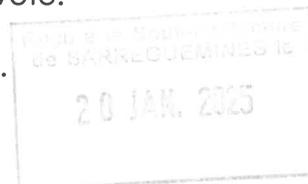
DCM 11-2025 Travaux de la Chapelle Saint Pie X

VOTANTS : 7 | POUR : 5 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 2

M. le Maire informe l'assemblée délibérante des travaux à faire pour la chapelle notamment les planches de rives existantes ainsi que la reprise des lambris défectueux à traiter pour un montant de 1 840,00 euros H.T.

Monsieur le Maire se retire de ce point et ne prend pas part au vote.

Madame FABING en qualité de première adjointe préside l'assemblée.



Après délibération et vote, le Conseil Municipal **DECIDE**

- d'autoriser lesdits travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER



La Secrétaire de séance
Christiane FABING

COMMUNE
DE
WALDHOUSE
57720



☎ 03 72 29 28 27
Fax 03 87 96 54 83

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emile OLIGER, **Maire**, en Mairie, salle de Réunion, constatant que le quorum est atteint.

Nombre de Conseillers élus : **11**
Nombre de Conseillers en fonction : **08**

Conseillers présents : OLIGER Emile - FABING Christiane - ROTH Albert - COUPEZ Martine - BERND Antoine - KIRSCH Alexandre.
Absents excusés : GUILLEVIN Bertrand - ZIGHA Messaoud.
M. GUILLEVIN a donné procuration à Mme Martine COUPEZ.
M. ZIGHA a donné procuration à M. Alexandre KIRSCH.
Secrétaire de séance : FABING Christiane

DCM 12-2025 Publication de M. CONRAD G.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante de la Publication faite et distribuée par l'intéressé à l'ensemble des habitants de la Commune de Waldhouse.

Après délibération, les membres du Conseil prennent acte de la chose et décident d'accorder à Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe la protection fonctionnelle à personne dépositaire de l'autorité publique et chargée de mission de service public.

Pour extrait conforme au registre, lequel est dûment signé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
Publié et notifié le 20 janvier 2025
Transmis au Représentant de l'Etat le 20 janvier 2025

En Mairie, le 20 janvier 2025

Le Maire,
Emile OLIGER

La Secrétaire de séance
Christiane FABING

